

## ATTRIBUTION DES PLACES AU SAPDÉ

Le programme SAPDÉ est un programme recherché par de nombreuses familles et les places sont limitées. Selon la capacité de l'école, celles-ci peuvent varier d'une année l'autre.

Habituellement, nous offrons entre 130 et 156 places annuellement pour les futurs élèves de secondaire 1.

Nous acceptons également des demandes pour les autres niveaux scolaires, mais en liste d'attente uniquement.

Peu importe le niveau scolaire recherché, nous vous suggérons de faire votre demande lors de la période officielle d'inscriptions (1<sup>er</sup> au 31 octobre) afin de maximiser vos chances d'entrer au programme.

***IMPORTANT. L'école n'ordonne pas les demandes selon un ordre numérique. Un numéro de dossier est attribué, mais il ne sert qu'à titre de référence et de repérage. La règle du « premier arrivé, premier servi » ne s'applique donc pas. Il est inutile de vous présenter plusieurs heures à l'avance pour vous inscrire.***

L'école accepte toutes les demandes complètes\* pendant la période d'inscription et elle procède comme suit pour l'attribution des places en fonction des bassins prioritaires suivants :

<b>Arts plastiques-études :</b>	26 places réservées;
<b>Baseball (Sport-études) :</b>	20 places réservées;
<b>Hockey (concentration) :</b>	20 places réservées, dont au moins 2 pour des gardiens;
<b>Toutes les autres disciplines :</b>	64 à 90 places, selon la capacité d'accueil annuelle de l'école.

**\*Une demande complète comporte tous les éléments suivants :**

- Formulaire d'admission complété pour le programme souhaité;
- Copie du certificat de naissance;
- Le bulletin scolaire le plus récent
- Le formulaire d'autorisation de transfert de dossier (N202)
- Deux (2) preuves de résidence au nom du même parent
- Signature de la lettre expliquant l'inscription en libre-choix

## PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES PLACES

- L'école recueille toutes les demandes **complètes** pendant la période d'inscription. Une analyse des critères scolaires est faite et **les dossiers ne correspondant pas aux attentes de l'école sont rejetés.**

Cette étape peut se faire très rapidement, selon la disponibilité du personnel de l'école attribué à cette opération. Un courriel de refus est envoyé le plus rapidement possible aux parents des candidats ou, au plus tard, dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de la période d'inscription.

- Une fois les dossiers acceptés au **niveau scolaire**, ceux-ci sont triés en fonction des bassins prioritaires et transférés aux responsables des analyses au niveau artistique ou sportif qui prendront une décision pour leurs disciplines respectives. Cette démarche se fait sur une base quotidienne afin d'accélérer le processus d'admission.
- Au niveau du baseball et du hockey\*, le classement des fédérations fera office de critère d'attribution des places. \* **L'élève qui fait une demande au programme hockey s'engage à jouer pour l'école. Dans le cas contraire, il sera retiré du programme et retourné à son école de quartier afin que sa place soit offerte à un joueur en liste d'attente.**

Les élèves des catégories plus élevées ont priorité sur les catégories plus faibles.

En cas d'égalité dans la catégorie, la position du joueur, ses statistiques personnelles et/ou une entrevue de sélection pourraient être nécessaires.

En cas d'égalité entre certains candidats, un élève du quartier aura priorité sur un élève du CSSDM qui lui aura priorité sur un élève extraterritorial. Au besoin, un tirage au sort sera effectué pour ordonner les élèves si l'égalité persiste.

- Les dossiers des autres disciplines (partenaires externes) sont soumis à un tirage au sort pour ordonner les places à offrir.
- Les tirages sont tous effectués le jour ouvrable suivant la fin de la période d'inscription officielle pour les places scolaires\*. Les parents et les candidats recevront ensuite les offres d'admission ou de mise en liste d'attente dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de celle-ci.

\*Nous octroyons 95% des places à ce moment et nous conservons les autres pour des inscriptions d'élèves du territoire de l'école qui se présenteraient suite à la période officielle. Cette pratique vise à éviter un déplacement d'un élève hors territoire dans les premiers jours de l'année scolaire en cas de débordement.

- Une fois l'offre scolaire acheminée, les parents ont 10 jours ouvrables pour se conformer aux instructions pour finaliser le dossier. Dans le cas contraire, l'inscription est annulée sur le champ et la place est octroyée au premier candidat de la liste d'attente.
- Les instructions pour finaliser l'inscription sont les suivantes :
  1. Faire le paiement des frais de coordination (100\$);
  2. Obtenir, de la part du partenaire externe, une confirmation de son acceptation sportive ou artistique, s'il y a lieu.
  3. Au besoin, certains documents supplémentaires seront demandés (entente extraterritoriale, PI, DAP...).